

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 28 JANVIER 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 20 janvier 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

Secrétaire de séance : Christine MAXIMIN

Présents : MAXIMIN Christine, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, SCARAFAGIO Stéphane, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARPILLON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey (arrivée à 18h18), COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, PELLISSIER Robert, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, VERRIER Jean-Luc, PARIS Bruno, BACHENET Claude, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.

Absents excusés : BARRAL Jean-Marie donne pouvoir à ROUX Noëlle, PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à BERNARD BRUNEL Franck, MARROU Jehanne donne pouvoir à EYMEOD Chantal, RIFFAUD Jean-Louis donne pouvoir à PELLISSIER Robert, GAMBAUDO Georges donne pouvoir à RAIZER Bernard, MONTABONE Michel donne pouvoir à MAXIMIN Christine.

Absente non excusée : ROMMENS Sophie.

RAPPORT N° 2025/08 : PAH : Grille tarifaire 2025 pour les médiations du service Patrimoine Serre-Ponçon Guillestrois-Queyras

Les communautés de communes de Serre-Ponçon et du Guillestrois-Queyras, ayant obtenu le label Pays d'art et d'histoire, souhaitent faire évoluer la grille tarifaire des médiations proposées.

La nouvelle grille tarifaire 2025 prévoit :

- Pour les individuels : une légère hausse afin de s'aligner sur les tarifs des autres opérateurs de visites guidées des Hautes-Alpes et un complément de tarifs réduits avec les minimas sociaux manquants.
- Pour les visites de groupes constitués : une augmentation pour être mieux alignés sur les tarifs pratiqués par les indépendants notamment pour les randos patrimoine.
- Pour le service scolaire : pas d'augmentation prévue hors randos patrimoine. Le tarif spécifique pour les classes « hors territoire » est supprimé.

La présente délibération a pour objet de valider la nouvelle grille tarifaire 2025.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE** :

- **D'APPROUVER** la grille tarifaire telle qu'elle est présentée dans l'annexe jointe à la délibération.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.



La Présidente,

Chantal EYMEOD